

tumes, dans la portion considérable du territoire qui lui avait été laissée. Sa condition n'était pas trop mauvaise, elle devenait parfois prospère ; et, servis par les circonstances, les vaincus parvenaient souvent à obtenir, en tout ou en partie, les droits politiques des vainqueurs.

Les Ségusiaves ont dû subir la loi commune ; Antoine s'empara de leurs propriétés immobilières, et Rome prit possession de la partie de leur territoire qu'elle jugea le plus à sa convenance : il lui fut acquis pour toujours. Comme position militaire, elle devait faire choix du plateau qui couronne le faite de la colline qu'on appela, plus tard, Saint-Just et Fourvières : c'est ce qu'elle fit en effet. Mais les Romains ne s'adjudèrent pas seulement cette partie resserrée de la Ségusiavie, leurs possessions s'étendirent fort avant dans les terres : c'est là que s'établirent les vétérans, et, après la mort de César, quelques-uns des principaux fonctionnaires de l'empereur. Ainsi, les possessions romaines ne se bornaient point au sol qu'occupait la ville ou colonie de Lugdunum ; elles comprenaient encore, dans les campagnes environnantes, de vastes terrains qui faisaient partie du territoire confisqué, et dont des patriciens de Rome étaient les maîtres. Un immense camp occupait le territoire fertile et coupé par de profonds ravins, où se trouvent maintenant les villages de Tassin, de Grézieux, de Craponne et de Saint-Genis : c'était la propriété des Romains ; ils y amenèrent, par de magnifiques aqueducs, une partie des eaux des montagnes de l'Ouest. Tout l'espace que renfermait l'enceinte était traversé par une large voie coupée à angles droits par des voies latérales : c'était dans ces compartiments qu'étaient dressées les tentes des tribuns et celles des préfets des troupes auxiliaires ; les vétérans et la cavalerie d'élite avaient un emplacement particulier. Un fossé, large de trois mètres et profond de quatre, entourait le camp ; il était défendu par des tours et des tertres en saillie. On voit encore les ruines de la porte prétorienne, à cinquante mètres de la route de Bordeaux. Des Gaulois, entrés au service des Romains, inspiraient de la défiance ; le lieutenant de César leur donna pour quartier une île placée au milieu de la Saône, entre